

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3226**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Activités juridiques spécialité Métiers du notariat

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Caen Normandie Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Caen, Recteur d'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel prépare et classe les dossiers d'affaires juridiques. Il intervient notamment pour le règlement de successions, pour la réalisation de contrats de vente d'immeubles, de baux, ou encore de contrats de mariage. Il met en forme les actes pour le compte du notaire dont il est le collaborateur.

Le titulaire du diplôme surveille la conformité des procédures, des formalités, des échéances. Il collecte les informations nécessaires au traitement et au suivi des dossiers ou au déroulement des procédures.

Selon sa qualification, il reçoit la clientèle, fournit des informations, rédige des actes qui seront vérifiés par le notaire. Il accomplit les formalités (administratives, fiscales...) nécessaires aux procédures. Il assure la gestion, les règlements et la comptabilité dans le cadre d'une étude.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Notariat

- Clerc de notaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1902 : Collaboration juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le bloc théorique comprend les unités suivantes

- Contrats spéciaux (vente d'immeuble, opérations sur fonds de commerce, droit des baux)
- Droit des sûretés
- Droit des sociétés
- Régimes matrimoniaux et libéralités
- Droit des successions
- Droit public notarial (publicité foncière, fiscalité notariale, droit de l'urbanisme, déontologie et organisation de la profession)
- Anglais juridique
- Négociation immobilière

Le bloc pratique comprend la réalisation d'un projet tutoré, sur trois semaines, et d'un stage de trois mois, en étude de notaire. La présentation du projet tutoré et du rapport de stage font l'objet d'une soutenance.

La moyenne au bloc théorique et la moyenne au bloc pratique doivent être obtenues.

Dans le cadre de la formation continue, la commission de sélection peut décider de dispenser le candidat de la réalisation du stage et (ou) du projet tutoré, en fonction de son expérience professionnelle acquise.

L'accès à la licence professionnelle se fait sur sélection des dossiers de candidature, par une commission composée de deux notaires et deux universitaires.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	le directeur, un enseignant de la formation et deux notaires
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue	X	le directeur, un enseignant de la formation et deux notaires
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle		X

Par expérience dispositif VAE	X	le directeur, un enseignant de la formation et deux notaires
-------------------------------	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 juin 2004 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux : LP Activités juridiques spécialité Activités notariales

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (publié au JO n° 98 du 26 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.unicaen.fr

<http://www.unicaen.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Caen Basse-Normandie
Esplanade de la Paix
CS 14032
14032 CAEN CEDEX 5

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR DROIT ET SCIENCES POLITIQUES
Site universitaire d'Alençon, Montfoulon
61250 DAMIGNY

Historique de la certification :

Arrêté du 15 juin 2004 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux : LP Activités juridiques spécialité Activités notariales

Arrêté du 14 janvier 2005 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux : LP Activités juridiques spécialité Activités notariales

Arrêté du 11 juillet 2008 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux : LP Activités juridiques spécialité Métiers du notariat

Arrêté du 29 février 2012 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux : LP Activités juridiques spécialité Métiers du notariat